

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

---

**MARDI 21 MAI 2019 À 16H**

**PARIS-EXPO ESPACE GRANDE ARCHE, PARIS LA DÉFENSE**

Pour plus de simplicité et afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires de participer,

**Société Générale offre à ses actionnaires la possibilité d'effectuer l'ensemble de leurs démarches par Internet.**

Vous avez la possibilité de voter avec le formulaire papier si vous le souhaitez.

L'Assemblée générale sera retransmise en direct et en différé sur [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

À l'issue de l'Assemblée, un communiqué de presse détaillant les résultats des votes sera diffusé, et un compte-rendu sera proposé dans la Lettre de l'Actionnaire datée de juin 2019.

Cette Lettre sera adressée par voie postale aux actionnaires détenant au moins 100 actions au porteur ou 1 action au nominatif, et consultable sur le site Internet [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com).

**Vous pouvez consulter l'ensemble des informations relatives à l'Assemblée générale en cliquant [ici](#)**

## COMMENT VOTER PAR INTERNET ?

Société Générale vous offre la possibilité de voter par Internet à l'Assemblée générale 2019 quel que soit le nombre d'actions détenues et quel que soit votre mode de détention : au nominatif, au porteur ou en tant que salarié porteur de parts du Fonds E.

Le site Internet Votaccess sera ouvert à partir du **mercredi 17 avril 2019 à 9h** (heure de Paris) jusqu'au **lundi 20 mai 2019 à 15h** (heure de Paris).

*Afin d'éviter toute saturation éventuelle, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la date ultime pour se connecter.*

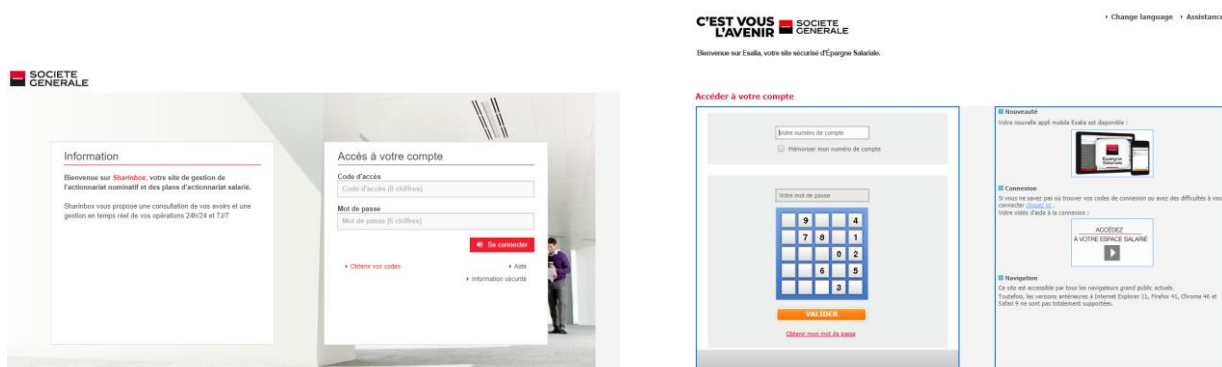
### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF

Connectez-vous sur le site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) à l'aide de vos identifiants.

Cliquez sur le nom de l'assemblée dans la rubrique « MES OPERATIONS » de la page d'accueil. Sélectionnez l'opération, suivez les instructions et cliquez sur « Voter » de la rubrique « VOS DROITS DE VOTE ». Vous serez alors automatiquement redirigé(e) vers le site de vote.

### ACTIONNAIRES SALARIES, PORTEURS DE PARTS DU FONDS E

Connectez-vous sur le site sécurisé dédié, [www.esalia.com](http://www.esalia.com) à l'aide de vos identifiants habituels. Vous pourrez alors accéder au site Internet Votaccess et suivre la procédure indiquée à l'écran.



### ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Connectez-vous sur l'**espace client du site Internet de votre intermédiaire financier**, à l'aide de vos codes d'accès habituels, vous serez alors renvoyé vers le site Votaccess.

Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Société Générale et suivez les indications affichées à l'écran.

**Attention** : seuls les actionnaires au porteur dont l'intermédiaire financier a adhéré au système Votaccess et leur propose ce service pour l'Assemblée générale de Société Générale pourront y avoir accès. Les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de prendre connaissance des possibilités et des conditions d'utilisation.

**Attention** : si vous appartenez à plusieurs catégories (actionnaires au nominatif, actionnaires au porteur actionnaires salariés, porteurs de parts du fonds E), vous devrez voter pour chacune d'entre elles.